

Direction Générale Adjointe Environnement
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture
Mission Développement Durable et Résilience

Commission Locale d'Information et de Surveillance du
Centre Nucléaire de Production d'Électricité de
Fessenheim

Dossier suivi par : Caroline DUONG
Tél. : 03 89 30 65 53
Mél. : caroline.duong@alsace.eu

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE SURVEILLANCE (CLIS)
DU CENTRE NUCLÉAIRE DE
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE)
DE FESSENHEIM**

Rapport d'activité 2024

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

1 - PRÉAMBULE

La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Énergie (CNPE) de FESSENHEIM est fixée par arrêté du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, conformément à la loi TSN du 13 juin 2006 et de son décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008.

Suite à l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 kilomètres confirmée par le Ministère de l'Intérieur dans une circulaire du 3 octobre 2016 et à la parution du décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière de nucléaire, un arrêté de composition de la CLIS de FESSENHEIM a été pris par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, le 5 novembre 2020.

Depuis cet arrêté du 5 novembre 2020, la CLIS de FESSENHEIM compte 48 membres, répartis comme suit :

- Collège des élus : 24 membres,
- Collège des associatifs : 7 représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Collège des salariés : 6 représentants des organisations syndicales,
- Collège des personnes qualifiées : 5 personnes qualifiées et représentants du monde économique, de la sécurité nucléaire, de l'information et de la communication,
- Collège des pays limitrophes : 6 membres dont 3 représentants pour l'Allemagne et 3 représentants pour la Suisse.

Suite à la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 1^{er} janvier 2021, un nouvel arrêté, n° MC-2021-0042-DETE, portant composition de la CLIS du CNPE de FESSENHEIM a été pris le 6 septembre 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace.

Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Conseiller d'Alsace, est Président de la CLIS.

La liste nominative de l'ensemble des membres de la CLIS figure en annexe de l'arrêté n° MC-2024-0021 DEA portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté n° MC-2021-0042-DETE portant composition de la CLIS du CNPE de FESSENHEIM du 6 septembre 2021.

Par ailleurs, les autorités suivantes ont accès de plein droit aux travaux de la CLIS :

- Le ou les représentants de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN),
- Les représentants des Services de l'État compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les Préfets de la Région et du Département,
- Le représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Le ou les représentants de l'exploitant du CNPE de FESSENHEIM (EDF).

Pour les pays frontaliers, une disposition complémentaire existe.

En effet, les représentants des 4 communes allemandes, situées dans un rayon de 5 kilomètres de la Centrale, sont associés par une convention aux travaux de la CLIS avec voix consultative.

Un représentant du Canton de Bâle-Ville fait partie des membres de la commission et un représentant du Canton de Bâle-Campagne est également convié aux assemblées plénières.

L'Observatoire Hommes Milieux (OHM) FESSENHEIM est régulièrement associé aux réunions plénières et publiques de la CLIS de FESSENHEIM.

Les médias locaux et nationaux ainsi que des médias d'outre Rhin sont systématiquement invités pour couvrir les débats des réunions plénières de la CLIS.

2 - LE BUREAU

Le Bureau de la CLIS est composé de 9 membres désignés lors des réunions de la CLIS des 15 novembre 2021 et 18 avril 2024 :

- 4 représentants des élus : Mme Marie-France VALLAT, MM. Raphaël SCHELLENBERGER, François BÉRINGER et Claude BRENDER,
- 2 représentants d'associations : MM. Gilles BARTHE et Jean-Paul LACÔTE,
- 1 représentant des syndicats : M. Laurent BUHLER-MOSER,
- 1 représentant des experts : M. Yves HOLUIGUE,
- 1 représentant des pays limitrophes : non désigné.

Le Bureau s'est réuni à 2 reprises en 2024.

Lors de la première réunion du 26 février, le Bureau a travaillé sur le budget 2024 de la CLIS, proposé un ordre du jour pour la réunion plénière du 18 avril 2024 et les axes de travail pour la commission de démantèlement.

La réunion du 2 septembre 2023 a travaillé sur l'ordre du jour de la réunion publique du 10 octobre 2024 et validé la visite par la commission de démantèlement de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés (ICEDA) et de la centrale de BUGEY telle que proposée par EDF.

L'organisation de ces réunions a été assurée, en 2024 par Mme Caroline DUONG, ingénieure et Chargée de mission à la CLIS avec le soutien de Mmes Lauriane WITH et Sophie MEYER, cadres A à la Collectivité européenne d'Alsace.

Des changements de représentants au Bureau ont eu lieu en 2024 :

- Un nouveau représentant des syndicats a été désigné lors de la réunion plénière de la CLIS du 18 avril 2024, il s'agit de M. Laurent BUHLER-MOSER,
- Deux représentants des pays limitrophes devaient être désignés, par l'intermédiaire de la Préfecture, suite au départ à la retraite de Mmes Bärbel SCHÄFER et Dorothea STÖRR-RITTER. Ces départs rendent nécessaire le changement du représentant des pays limitrophes au sein du Bureau. La procédure de désignation était toujours en cours fin 2024.

3 - LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Le travail sur le dossier de démantèlement arrivant à sa fin, il a été décidé de repasser, à partir de 2024 à la fréquence habituelle de réunions de la CLIS, à savoir une plénière et une réunion publique.

Pour une participation plus aisée des membres allemands et suisses, une traduction simultanée des débats a été assurée par des interprètes.

La réunion plénière s'est déroulée le 18 avril. Elle a permis la désignation d'un nouveau représentant des organisations syndicales au sein du Bureau de la CLIS et la présentation du programme de travaux de la commission de démantèlement pour l'année 2024.

En dehors de ces 2 points statutaires, la réunion plénière d'avril a été dédiée au dossier de démantèlement avec des présentations argumentées de EDF, de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et la lecture détaillée de la proposition d'avis de la CLIS sur le dossier de démantèlement.

Cet avis a été approuvé par les membres de la CLIS lors de cette séance.

En substance, la CLIS :

- Emet un avis favorable au dossier de démantèlement tel que présenté par EDF lors de l'enquête publique,
- Approuve l'état final d'assainissement des bâtiments et des installations proposées compatible pour tout usage,
- Demande à EDF d'apporter à la CLIS des informations régulières sur tous les sujets relatifs au démantèlement dans les mêmes conditions que celles mises en place durant l'exploitation,
- Demande à EDF à ce qu'une réflexion sur le maintien, après le démantèlement de la centrale nucléaire, de la ligne ferroviaire historique entre BANTZENHEIM et FESSENHEIM soit initiée avec le territoire.

La CLIS se propose, pendant tout le processus de démantèlement de :

- Suivre les phases d'assainissement des bâtiments, de caractérisation et d'assainissement des sols,
- Rester attentive au cours du démantèlement à ce que l'ASN continue ses contrôles et s'assure de la validité des informations transmises par EDF,
- Rester attentive aux rejets et à leurs mesures et présenter un point d'information régulier sur ce sujet à l'occasion de ses réunions,
- Rester attentive au devenir des déchets et matières issues du démantèlement et assurer un suivi de leurs exutoires réels au fur et à mesure de l'exécution du démantèlement,
- Continuer à jouer son rôle de suivi et d'animation et rester le point d'entrée pour le territoire sur le sujet du démantèlement de la centrale nucléaire de FESSENHEIM.

4 - LA REUNION PUBLIQUE

La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 a instauré l'obligation pour la CLIS de réaliser une réunion publique annuelle. En 2024, une réunion publique a été organisée et s'est déroulée le 10 octobre.

Lors de cette réunion publique, EDF a présenté le bilan de l'installation de FESSENHEIM en termes de radioprotection, de surveillance de l'environnement, d'évènements déclarés à l'ASN, de sécurité au travail, de redéploiement des effectifs, de transparence ou encore de formation et d'incidences économiques.

EDF a également fait un point d'étape sur le pré-démantèlement : fin juin 2024, 76 % des travaux étaient réalisés soit un léger décalage avec le prévisionnel qui prévoyait 80 %.

L'ASN a présenté une synthèse des inspections, au nombre de 10 (dont 4 inopinées) réalisées en 2023 contre 11 en 2022 et confirmé que la performance en matière de sûreté nucléaire du site de FESSENHEIM reste très satisfaisante depuis la fermeture définitive des 2 réacteurs en 2020 puisqu'aucun évènement significatif pour la sûreté de niveau 1 n'a été déclaré en 2022 et en 2023. Cependant l'ASN a noté, lors de ces inspections, des points de vigilance comme :

- l'adaptation de certaines procédures,
- la vigilance sur les départs de personnes avec un risque potentiel de perte d'informations,
- la nécessité de s'assurer de la bonne transmission des compétences vers les prestataires.

EDF a fait le point sur les prélèvements et rejets prévisionnels et réalisés en 2023 ainsi que prévisionnels 2024.

Aucun dépassement du prévisionnel n'a été observé en 2023 pour les prélèvements d'eau. Les prises d'eau sur le Rhin ont été optimisées avec pour résultat, le prélèvement d'environ un tiers du prévisionnel.

Le prévisionnel de prélèvement 2024 des eaux de rivière a été abaissé et celui de la nappe a été maintenu.

En ce qui concerne les rejets chimiques, liquides ou gazeux, aucun dépassement n'a été constaté en 2023 et l'ensemble des résultats est inférieur au prévisionnel.

Pour l'ensemble des rejets, le prévisionnel 2024 tient compte du retour d'expérience de l'année 2023 et du programme industriel. Le prévisionnel est en baisse pour six substances sur les huit et aucune augmentation n'est prévue. En ce qui concerne les rejets liquides, le prévisionnel a été abaissé pour 3 paramètres sur les quatre.

Pour les rejets gazeux, le prévisionnel 2024 est en baisse significative pour 2 des 5 paramètres et aucune augmentation du prévisionnel n'est prévue.

L'ASN et EDF ont fait un zoom sur la future Installation de découplage et de Transit (IDT) qui servira, pendant la phase de démantèlement à l'entreposage des colis de déchets nucléaires avant leur expédition dans les centres de stockage de l'ANDRA.

Avec la transformation du plancher 15 mètres et de l'atelier mécanique de la salle des machines en IDT, ce chantier est révélateur de la transition industrielle qui se dessine sur le site de FESSENHEIM.

Ce chantier contient deux phases distinctes dont la première, libération de l'espace et évacuation des gros composants, est terminée. Ce sont 6 000 tonnes de composants qui ont été retirés en 2 ans et qui, par la récupération de pièces maîtresses encore utilisables (stator, rotor, ...) ont permis un gain de coût à hauteur de 30 millions d'euros.

La seconde phase concerne le réaménagement de l'espace. Elle consiste à obturer les trémies présentes, à mettre en place des dalles béton afin d'obtenir une plateforme, qui sera ensuite peinte, colisée et fermée puisqu'il s'agira d'une zone contrôlée irradiante mais non contaminante qui contiendra des colis de déchets scellés et fermés.

L'ASN et EDF ont présenté la préparation au transport des parties inférieures des anciens générateurs de vapeur (GV). Comme les parties supérieures de ces GV, les parties inférieures sont destinées à être transportées en Suède où les métaux qui les composent seront fondus afin de séparer la matière radioactive qui reviendra en France pour être traitée dans les centres de l'ANDRA de la matière plus noble débarrassée de radioactivité qui sera conditionnée en lingot et revendue dans le circuit conventionnel.

Avant leur transport, les parties inférieures des GV seront préparées et mises en état pour être transportées (sécurisation des fermetures, pose d'un vernis fixateur, ...). Chaque partie inférieure sera transportée séparément, 2 transports sont prévus en 2025 et le dernier en 2026.

Le transport sera multimodal : route, fluvial et maritime.

Enfin, les conclusions de l'enquête publique relative à la demande de démantèlement de l'installation nucléaire de base ont été présentées aux membres de la CLIS ainsi qu'au public.

Celle-ci s'est déroulée du 25 mars 2024 au 30 avril 2024. La commission d'enquête a enregistré 218 observations. 188 d'entre elles provenaient de particuliers et 30 émanaient d'organismes officiels, d'élus, d'organisations professionnelles ou encore d'associations.

90 % des avis du public étaient favorables ou favorables avec réserve à ce dossier d'enquête publique. Il y a eu très peu de remarques négatives.

La commission d'enquête a jugé que ce dossier était complet et qu'il permettait au public ainsi qu'aux autorités d'émettre des observations.

La commission d'enquête a donné un avis favorable sans réserve au dossier de démantèlement et émis 11 recommandations.

5 - LA COMMISSION DE SUIVI DU DEMANTELEMENT

Créée lors de la commission plénière du 24 novembre 2020, la commission de démantèlement de la CLIS comporte 4 élus dont le Président de la CLIS, 2 associatifs, 2 représentants syndicaux, 1 personne qualifiée, 1 représentant des pays limitrophes et 1 personne non membre de la CLIS.

Les travaux de la commission de démantèlement se sont concentrés en 2024 sur la réalisation de la visite des sites de l'ANDRA (entreposage et stockage des déchets radioactifs et laboratoire de BURE), l'organisation de la visite d'ICEDA et de la Centrale nucléaire de BUGEY et l'étude du dossier de démantèlement.

La visite des sites de l'ANDRA (entreposage et stockage des déchets radioactifs et laboratoire de BURE) a été réalisée les 10 et 11 avril 2024.

Enfin, la Commission de démantèlement s'est réunie les 22 janvier, 26 février et 4 avril pour étudier le dossier de démantèlement et proposer un avis sur celui-ci aux membres de la CLIS. Avis approuvé par la CLIS lors de sa réunion plénière du 18 avril et transmis à la commission d'enquête.

6 - PARTICIPATION A DIVERSES RÉUNIONS OUTRE-RHIN

Centrale Nucléaire de PHILIPPSBURG

Lors d'une conférence du Rhin Supérieur, le Département du Haut-Rhin avait demandé que des commissions d'information soient créées pour chaque centrale nucléaire de la grande région et auxquelles participeraient des représentants des pays limitrophes. Les autorités allemandes avaient créé une telle instance pour la Centrale de PHILIPPSBURG mais cette instance a été dissoute en 2021.

En lieu et place de cette commission, le Ministère de l'Environnement a créé un "Infoforum Sûreté Nucléaire et Radioprotection" accessible sur Internet sous le titre Infoforum, Nukleare Sicherheit und Strahlenschutz" dont il est possible de suivre l'activité via le lien suivant :

<https://um.baden-wuerttemberg.de/de/umwelt-natur/kernenergie/infoforum-nukleare-sicherheit-und-strahlenschutz#:~:text=Die%20siebte%20Veranstaltung%20des%20Infoforums,R%C3%BCckbau%20an%20den%20Kernkraftwerksstandorten%E2%80%9C%20statt.&text=Das%20Infoforum%20ist%20eine%20interaktive,drei%20Mal%20j%C3%A4hrlich%20stattfinden%20soll>

Le septième événement du forum d'information « Sûreté nucléaire et radioprotection » a eu lieu le mardi 27 mai 2025, sur le thème du « Démantèlement des sites de centrales nucléaires ».

Begleitkommission du CNPE de FESSENHEIM à FREIBOURG

Le Regierungspräsidium de FREIBURG a créé une commission d'information relative à la Centrale de FESSENHEIM. Cette instance permet de communiquer sur l'actualité de la Centrale avec les représentants des communes allemandes du secteur proche de la Centrale.

Mme DUONG, chargée de mission de la CLIS de FESSENHEIM, n'a pas participé à la réunion programmée en 2024.

7 – SÉMINAIRES et WEBINAIRES

Plusieurs membres de la CLIS ainsi que la chargée de mission ont participé à plusieurs séminaires :

- Séminaire de l'IRSN relatif au modèle linéaire sans seuil du 9 février,
- Webinaire sur les contre façons, falsifications et suspicions de fraude organisé par le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN) et l'Association Nationale des Comités et Commissions Locale d'Information (ANCCLI) qui s'est déroulé le 7 juin.

Ils ont également participé aux entretiens du Grillenbreit organisés par le Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC) qui ont lieu chaque année à COLMAR. Ceux du 29 novembre 2024 ont porté sur le thème de la relance du nucléaire à l'épreuve de son encadrement juridique. Lien vers ces entretiens : <https://www.jac.cerdacc.uha.fr/?s=grillenbreit>

8 - ANCCLI

M. HOLUIGUE, du collège des personnes qualifiées s'est également investi dans l'ANCCLI et participé à différentes réunions de l'ANCCLI et de ses groupes permanents et participé aux visites organisées par l'ANCCLI.

Plusieurs membres de la CLIS dont M. HOLUIGUE et Mme DUONG ont participé à l'AG de l'ANCCLI du 27 juin et à la conférence des CLI du 8 octobre.

La chargée de mission a fait une mesure de la radioactivité dans le cadre d'une opération collective de sensibilisation à la mesure citoyenne, organisée par l'ANCCLI et réalisée par plusieurs CLI dans le cadre de la journée de la résilience.

La chargée de mission a participé à une formation proposée par l'ANCCLI sur les techniques de prises de vue et de réalisation de montage vidéo applicables dans le cadre de ses fonctions les 22 et 23 mai.

Club des chargés de mission

L'ANCCLI anime le club des chargés de mission des CLI ; cette instance est un lieu d'échange et de partage des pratiques des différentes CLI, sur les expertises mandatées, les actualités réglementaires, les actions de communication...

Mme DUONG a participé à la réunion de travail du 14 février lors de laquelle a eu lieu un échange et un partage sur l'actualité de chaque CLI et sur l'actualité de l'ANCCLI.

Groupes permanents

Mme DUONG a participé au travail du groupe permanent matières et déchets radioactifs du 17 décembre.

9 – Autres

M. HOLUIGUE et Mme DUONG ont pris part aux réunions et ateliers du dialogue technique relatif à la demande d'autorisation de Cigéo notamment aux dates suivantes : 14 mars, 24 mai, 4 juillet, 15 septembre, 19 septembre et 13 octobre.

Mme DUONG a participé aux différentes étapes de l'atelier dédié à la phase industrielle pilote (PHIPIL) de Cigéo qui devrait permettre de démontrer la pertinence des solutions techniques développées par l'ANDRA au regard des objectifs de ce projet. Cet atelier s'est déroulé en plusieurs étapes qui ont eu lieu les 6 mars, 16 et 17 mai ainsi que le 5 juin.

Plusieurs membres de la CLIS dont M. HOLUIGUE et la chargée de mission ont participé à la présentation de l'inventaire ANDRA du 2 février.

Mme DUONG participe régulièrement aux lundis de l'OHM de FESSENHEIM où sont présentés des travaux scientifiques sur des thématiques variées. Celle du 29 janvier portait notamment sur les radionucléides.

Plusieurs membres de la CLIS dont M. BRENDER, M. BERINGER, M. HUG, M. HOLUIGUE et la chargée de mission ont participé au débat public relatif au projet de Technocentre, exutoire potentiel de métaux Très Faiblement Activés (TFA) issus du démantèlement de l'installation de FESSENHEIM notamment les 14 septembre et 17 octobre.

10 – COMMUNICATION DE LA CLIS

La page Internet dédiée à la CLIS de FESSENHEIM a été revue en 2023. Elle est accessible à partir de l'adresse suivante :

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/environnement/clis-fessenheim/> et apporte au grand public, l'information sur le fonctionnement de la Commission, les dates des réunions publiques.

La mise à jour de cette page a été faite de manière régulière dans le cadre d'une collaboration entre la chargée de mission de la CLIS et la Direction de la Communication de la Collectivité européenne d'Alsace.